

2025-22 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT
1.7 D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

PRECISE QUE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuvé par le Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines le 11 décembre 2014 est inchangé.

2025-23 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A
1.4 L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS RETRAITE (CNRACL) PAR LE CIG

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler pour une durée de trois ans la convention assistance retraite CNRACL avec le Centre de Gestion Interdépartemental des Yvelines.

2025-24 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE
7.1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative budgétaire n°1 présentée.

2025-25 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ACHAT
3-1 DE 2 LOCAUX A L'ETAGE DE LA PHARMACIE SITUEE 2 BIS RUE CONTAMINE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DIT que le prix de cent dix mille euros HT (110 000 euros HT) soit cent trente-deux mille euros TTC (132 000 €) est accepté par les parties.

AUTORISE le maire à procéder à l'achat des deux cabinets situés à l'étage de construction située sur la parcelle AH 869, 2 bis rue Contamine, au prix de cent dix mille euros HT soit cent trente-deux mille euros TTC (132 000 € TTC) à la SCI PHARMA SEPTEUIL. Le prix d'achat sera augmenté d'une provision sur frais d'acte de 3 700€ payable comptant après accomplissement des formalités de publicité foncière.

PRECISE que les frais de division et création de la copropriété seront à la charge de la SCI Pharma Septeuil.

2025-26 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
4.1 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2EME CLASSE A COMPTER DU 01 OCTOBRE 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à compter du 01 octobre 2025.

DECIDE de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à compter du 01 octobre 2025.

2025-27 RECRUTEMENT AU TITRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

4.1
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,
DECIDE de créer pour un an à compter du 1^{er} juillet 2025 un emploi non permanent, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, au titre d'une activité accessoire à temps non complet.

**2025-28 CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A
4.1 TEMPS NON COMPLET**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,
DECIDE de créer l'emploi proposé, à compter du 1^{er} septembre 2025.

**2025-29 CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION
4.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,
DECIDE de créer l'emploi proposé.

**2025-30 ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION
5.7 D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU (SIRYAE)**

Après en avoir délibéré,
par **10 voix POUR** et **5 voix CONTRE** (Valérie TETART SALMON, Yannick TENESI, Bruno CHIDLOVSKY,
Philippe OZILOU, Didier DUJARDIN) des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

EMET un avis favorable aux conditions d'adhésion proposées par le SIRYAE,

APPROUVE les statuts du SIRYAE,

SOLLICITE l'adhésion de la commune de Septeuil à compter du 1^{er} janvier 2026 au SIRYAE, entraînant le transfert de compétence « eau potable » au syndicat,

AUTORISE Monsieur le Maire à mener toutes les démarches inhérentes au processus d'adhésion et au transfert de la compétence « eau potable » comprenant la production, le transport et la distribution et notamment de formuler la demande d'adhésion de la commune auprès du Président du Syndicat.

La séance a été levée à 22h03.

Septeuil, le 27 juin 2025

Le Maire, Dominique RIVIERE

